ART. 26 QUINQUIES N° 2274

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

### CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 2274

présenté par M. Serva

### **ARTICLE 26 QUINQUIES**

Apres les mots :	
« présentant »,	

insérer les mots :

« pour chaque périmètre ministériel concerné un bilan des difficultés rencontrées et ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose de compléter le contenu du rapport en ajoutant au recensement des moyens nécessaires au contrôle des côtes celui des difficultés rencontrées et en insistant sur le caractère interministériel des travaux sollicités.